



SOMMET VIRTUEL DE LA
MOBILITÉ DURABLE

Du 18 au 29 mars 2024

<https://sometvirtuelmobilite.com/>

Un événement 100%
en ligne co-porté par



LES CO-PORTEURS DE L'ÉVÉNEMENT



L'Agence de la Transition Écologique participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met à disposition des entreprises, collectivités locales, pouvoirs publics et grand public ses capacités d'expertise et de conseil.

www.ademe.fr



L'Association des Professionnels en Conseil Climat Énergie et Environnement représente les bureaux d'études qui conseillent les entreprises, collectivités et établissements publics sur les sujets liés à la transition énergétique. Parmi ses actions phares, elle anime des groupes de travail métiers, organise des webconférences et événements, publie des articles et autres livrables.

www.apc-climat.fr

QU'EST CE QUE LE SOMMET VIRTUEL DE LA MOBILITÉ DURABLE ?

10
jours

de webconférences et
ateliers dédiés aux



Comment décarboner les flux de mobilité liés aux activités des entreprises et des administrations ainsi que les déplacements des collaborateurs ?

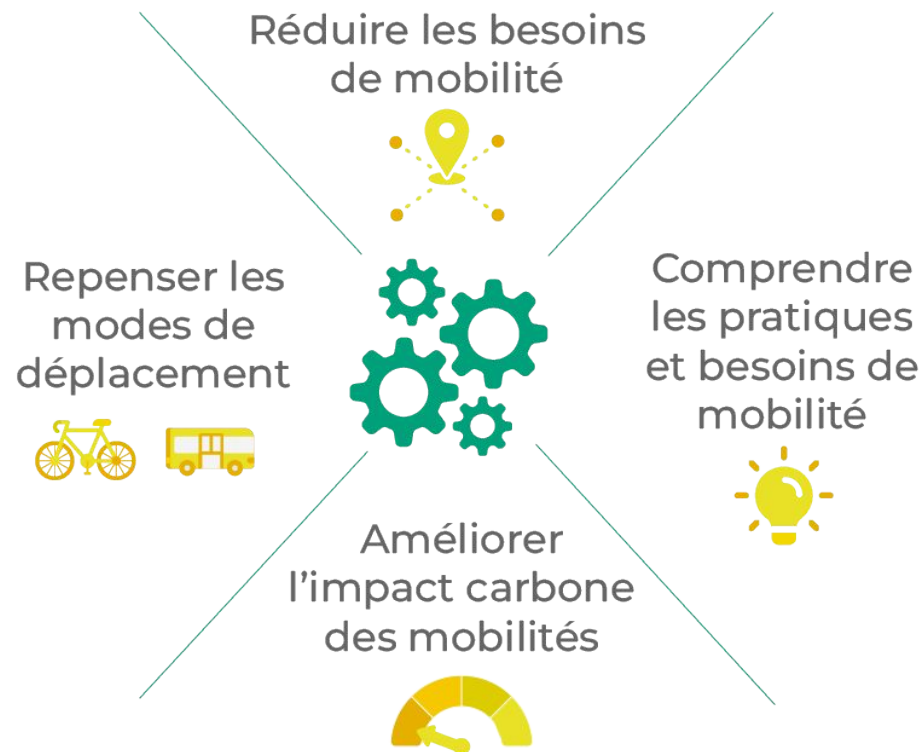


Comment définir et mettre en oeuvre une stratégie et des solutions en mobilité durable, inclusive et résiliente, à l'échelle de son territoire ?



L'objectif final

Accélérer la décarbonation des mobilités dans les organisations et sur les territoires



ILS SOUTIENNENT LA 1RE ÉDITION DU SVMMD

Partenaires


Sponsor GOLD

AppyFair 

Sponsors SILVER

 **transdev**
the mobility company

BL
évolution

 **iter**
coopérative
de conseil en mobilité


PRODURABLE
La communauté des acteurs de l'économie durable

novethic

 **vélo&territoires**
COORDINATEUR DU RÉSEAU NATIONAL CYCLABLE

**EKOSYSTÈME
MOBILITÉ**


FRANCE
QUALITÉ

The Good
LE MARKETING DE LA GOOD ECONOMY

 **SCET**

ILS SOUTIENNENT LA 1RE ÉDITION DU SVMMD

Comité de programmation :

Comité d'experts :



“*opinionway*”

 Cerema

 FNAU
FÉDÉRATION
NATIONALE
DES AGENCES
D'URBANISME



 France
Villes & territoires
Durables



 gart
LA MOBILITÉ EN COMMUN

 Fabrique
LOGISTIQUE



 LABORATOIRE
DE LA MOBILITÉ
INCLUSIVE

LE SVMD EST GRATUIT... MAIS IL A UN COÛT !

VOUS APPRÉCIEZ NOTRE INITIATIVE ?

L'entrée au Sommet Virtuel de la Mobilité Durable est entièrement gratuite. Cependant, vous pouvez nous montrer votre soutien en nous laissant un **pourboire à prix libre** ! Ex : le montant du repas, du billet de train ou de l'hôtel que vous auriez payé si vous vous étiez déplacé ;)

NB : votre contribution ne pourra pas faire l'objet d'une défiscalisation

SOUTENIR LE SVMD



[Soutenir le SVMD en faisant un don](#)



SOMMET VIRTUEL DE LA
MOBILITÉ DURABLE



ATELIER

La prise de compétence mobilité : où en est-on trois ans plus tard ?

Un événement 100%
en ligne co-porté par



28 mars 2024 à 15h30



SOMMET VIRTUEL DE LA
MOBILITÉ DURABLE

Dans cet atelier...

**La compétence mobilité : une
opportunité ouverte par la LOM
en 2020-2021**

**Premier bilan comparatif,
trois ans plus tard,
pour des territoires
de Nouvelle Aquitaine**

Enseignements pour l'avenir

**Zoom sur le dispositif
d'accompagnement de l'Ademe**

Iter, coopérative de conseil en mobilités



Planification de la mobilité

Iter par son approche pluridisciplinaire et sa capacité de concertation et de médiation aide à faciliter l'émergence et la fiabilisation de vos projets.

Développement et contractualisation des transports collectifs

Iter vous accompagne dans vos démarches de mise en place ou développement et modernisation de vos réseaux.

Partage de la voirie et des espaces publics

Iter vous aide à concevoir ou modifier votre politique de circulation et stationnement tous modes et à traduire vos ambitions dans des projets d'aménagement et de gestion.

Aide à la mise en œuvre, suivi des projets de mobilité et transport

Iter partage ses compétences par la formation et vous propose des outils développés sur l'ensemble de ses secteurs d'activités.

La compétence mobilité

Une opportunité ouverte
en 2020-2021

Ce que permet la compétence mobilité pour une communauté de communes

Organiser des services de transports publics

Service régulier

Service à la demande

Service de transport scolaire
transféré sur demande de la CC

Organiser ou contribuer au développement des modes alternatifs

Mobilités actives

Mobilité partagée : covoiturage/
autopartage

Mobilité solidaire

Assurer en parallèle, la planification, le suivi et l'évaluation de la politique mobilité

Ce qu'impliquait la prise de compétence mobilité...

Se donner des leviers d'actions (sans obligation d'agir),
via ses propres financements (et éventuellement via un versement mobilité)

OU

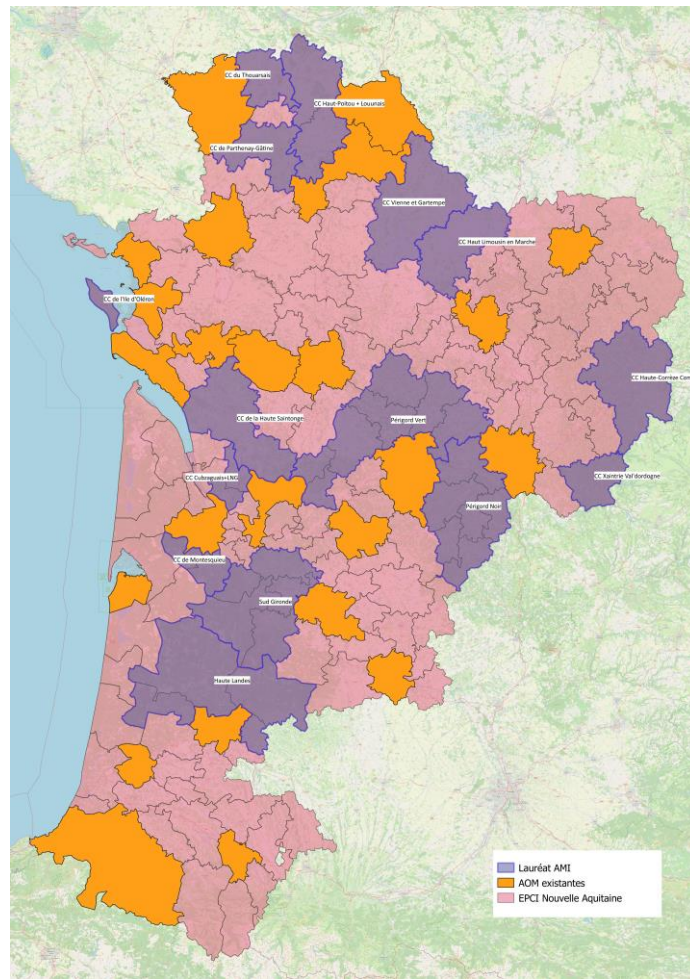
S'intégrer dans la politique de la Région,
ce qui peut réduire le champ et la liberté d'action,
mais qui assure un cofinancement

Décision à prendre en quelques mois !

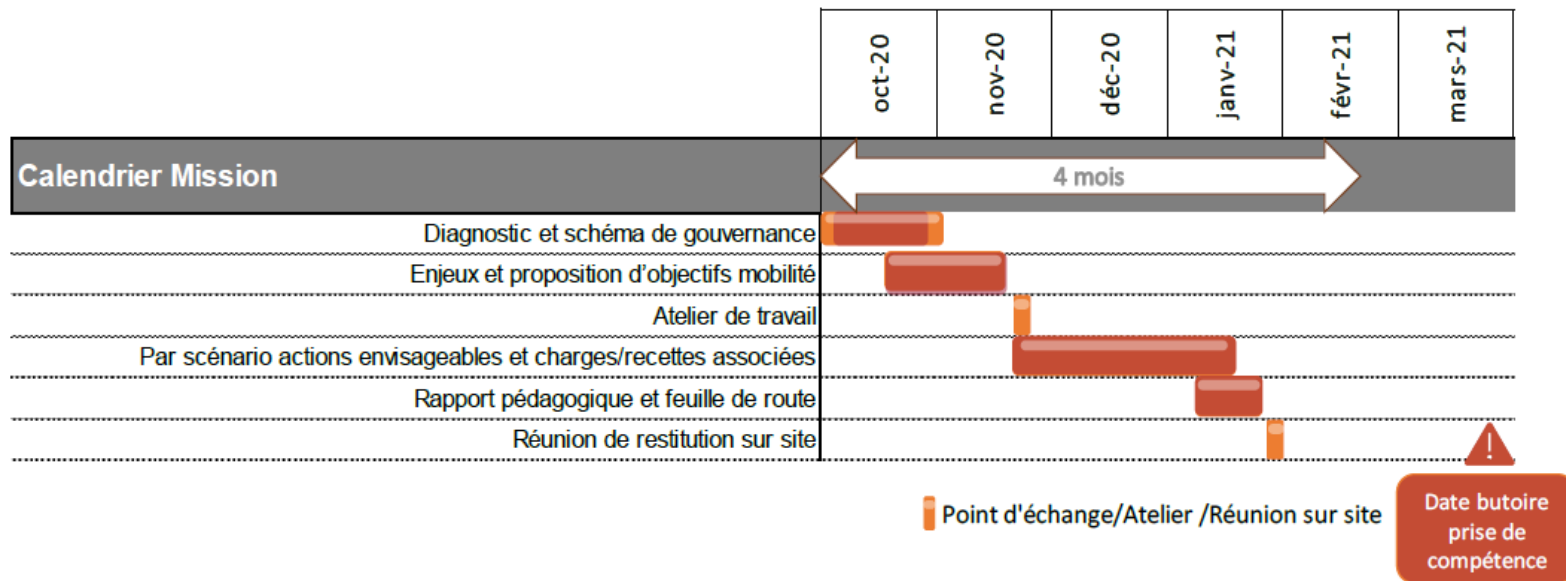
L'accompagnement d'Iter et de l'Ademe en 2020 - 2021

Assister 15 territoires, lauréats d'un AMI Ademe, représentant 37 communautés de communes, dans leur réflexion sur la prise de compétence mobilité, avant le 31 mars 2021.

Nous avons en parallèle accompagné d'autres territoires, en Nouvelle Aquitaine et ailleurs en France.



Un accompagnement condensé pour éclairer les collectivités



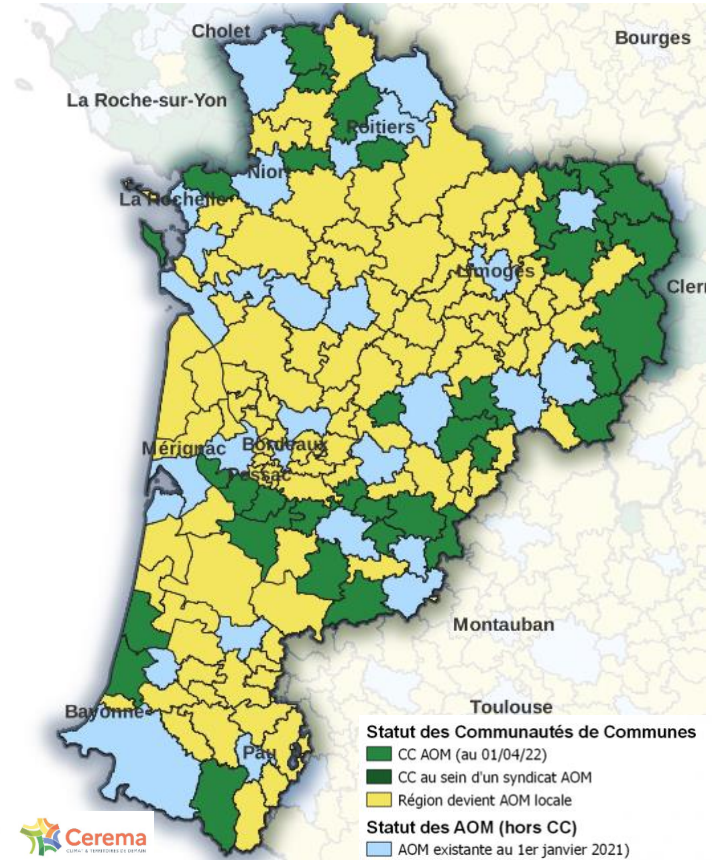
6 chefs de projets mobilisés + Une juriste en support

Bilan de la mission

35 prises de compétences au total en Nouvelle Aquitaine, dont 10 dans le cadre de l'accompagnement AMI Ademe, et 2 autres accompagnées par l'iter hors AMI

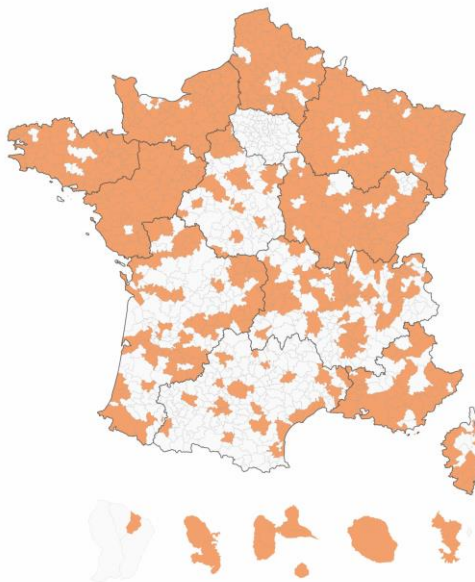
Catégories marquantes :

- CC proches de l'agglomération Bordelaise, avec un potentiel de VM non négligeable
- CC situées aux franges du territoire, plutôt rurales, parfois touristiques.



Un paysage national hétérogène, dépendant des positionnements régionaux

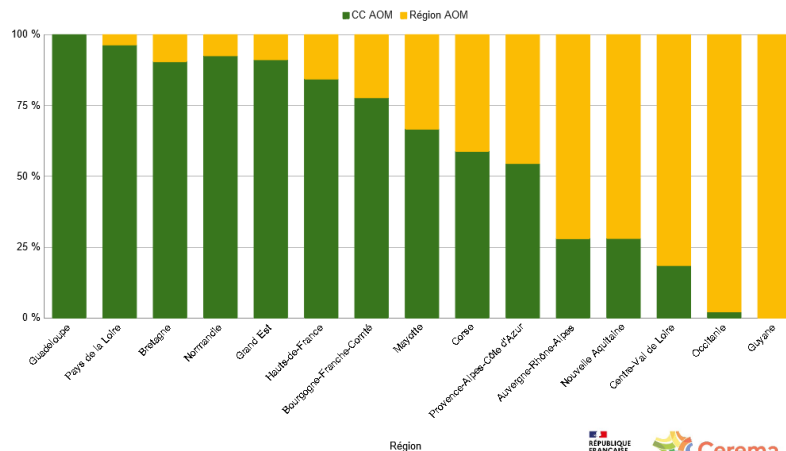
Mobilités



747 Intercommunalités compétentes en matière de **mobilités**

Source des données : Cerema, avril 2022
© Intercommunalités de France

Prise de compétence AOM par les Communautés de Communes (% du nb de CC)



1 communauté de communes sur 2 dispose de la compétence...

Un débat à réouvrir ?

- Aujourd'hui, **les CC ne peuvent plus prendre la compétence AOM seules**. Elles peuvent cependant :
 - adhérer à un groupement AOM,
 - ou permettre à un groupement existant (ex : PETR, syndicat mixte, ...) d'acquérir cette compétence.
- Avant le 30 juin 2024, le Gouvernement doit remettre au Parlement un rapport qui « évalue l'opportunité d'une réouverture temporaire » (de l'opportunité de prendre la compétence mobilité) et « évalue l'opportunité de la création d'une dotation spécifique pour le financement des mobilités en zone peu densément peuplée » (LOI n° 2023-1269 du 27 décembre 2023).
- Selon Intercommunalités de France, qui milite pour une nouvelle fenêtre de prise de compétence par les Communautés de Communes, **près de la moitié des CC non AOM envisageraient de le devenir** si l'opportunité était de nouveau proposée.

3 ans plus tard...

En Nouvelle Aquitaine

Nous avons réalisé des entretiens auprès de nos interlocuteurs de 2021, pour tirer un premier bilan pour les territoires AOM ou non AOM.

Ce qui a joué pour ou contre la prise de compétence en 2021

Pour être AOM...

- **Connaître ses besoins** de mobilité
- **Penser que ces besoins ne seront pas assez pris en compte** par un dispositif régional (sentiment d'éloignement ou dispositif considéré comme insuffisant)
- **Disposer de moyens** (ressources propres et potentiel Versement Mobilité)
- **Avoir une habitude de travail en commun** pour ceux qui l'ont pris à plusieurs (Pôle Sud Gironde)

Pour ne pas être AOM

- **Manquer de moyens financiers** (ou ne pas souhaiter envisager un VM)
- Avoir des **élus peu motivés**, ou mûrs sur le sujet
- Disposer de trop **peu de temps**
- **Ne pas arriver à interpréter la loi.**
- Avoir **peur de devoir gérer le transport scolaire** (ce que ne disait pas la loi)
- Souhaiter **privilégier une bonne relation avec l'instance Régionale**
- Ne pas connaître suffisamment les territoires voisins pour prendre la compétence à plusieurs.

Quel bilan 3 ans après pour les nouvelles AOM ?

Des moyens humains spécifiques (Chargé.e.s de mission mobilité notamment), qui facilitent aussi la recherche de financement.

Des études...

- pour définir sa stratégie : Plan de Mobilité Simplifié
- Pour préparer le lancement d'un service, comme la mise en place de navettes ou de lignes régulières

Des nouveaux services de mobilités lancés :

- TAD
- Lignes Régulières
- Offres de covoiturage

Quel bilan 3 ans après pour les nouvelles AOM ?

Exemple : CC de Montesquieu

Actions engagées : Validation d'un PDMS et lancement d'une ligne régulière entre la gare de St Médard d'Eyrans et la Technopole d'une part pour justifier du VM et d'autre part pour satisfaire des besoins liés aux actifs.

Actions prévues : extension du service TAD, travail avec la Région et/ Ou Bordeaux Métropole pour améliorer les lignes qui traversent le territoire, mise à jour du schéma modes actifs

Versement Mobilité : Oui, au taux maximal (0.6%)

Autres : Adhérent à Nouvelle-Aquitaine Mobilités



Transport en Gironde : une navette gratuite entre la gare de Saint-Médard-d'Eyrans et la Technopole Montesquieu

Lecture 2 min

Accueil • Gironde • Langon



Bernard Fath, président de la Cdc Montesquieu, a inauguré la navette mardi 19 décembre. © Crédit photo : J. J.

Quel bilan 3 ans après pour les nouvelles AOM ?

Exemple : CC de l'Île d'Oléron

Actions engagées : Système TAD relancé via travail important avec les acteurs de terrain.

Poursuite des offres estivales (navette gratuite auparavant cofinancée par la Région, navette maritime vers La Rochelle a été maintenue) et des actions pour le développement du vélo.

Contribution au travail d'évolution des lignes régionales via Nouvelle-Aquitaine Mobilités.

Actions envisagées : Mise à jour de la stratégie mobilité élaborée en 2021

Versement Mobilité : Non (fonds propres et appels à projets)

Autres : Adhérent à Nouvelle-Aquitaine Mobilités

The poster is for a demand-responsive transport service on the Île d'Oléron. It features a white van with a large black window. Inside the van, a person in a wheelchair is being assisted by a woman. Outside the van, a man is talking on a mobile phone, a woman is holding a child, and another woman is carrying a bag. A red circular badge in the upper right corner of the van area says '4€ l'aller-retour 2€ le trajet simple'. The text on the poster includes the logo for 'L'ÎLE D'OLÉRON COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' and 'Vous transporte'. The main title is 'Transport à la demande SUR L'ÎLE D'OLÉRON'. Below that, it says 'DE VOTRE DOMICILE VERS 23 DESTINATIONS' and 'DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 30 JUIN'. At the bottom, there is a red bar with the website 'cdc-oleron.com' and the phone number 'APPEL 05 33 09 47 60'. Logos for 'Nouvelle-Aquitaine Mobilités' and 'Oleron' are at the very bottom.

L'ÎLE D'OLÉRON
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Vous transporte

Transport à la demande

SUR L'ÎLE D'OLÉRON

DE VOTRE DOMICILE
VERS 23 DESTINATIONS

DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 30 JUIN

4€
l'aller-retour
2€ le trajet simple

L'ÎLE D'OLÉRON
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Transport à la demande
SUR L'ÎLE D'OLÉRON

cdc-oleron.com

APPEL 05 33 09 47 60

AVEC LE SOUTIEN DE
Nouvelle-Aquitaine Mobilités Oleron

Quel bilan 3 ans après pour les nouvelles AOM ?

Exemple : SM Sud Gironde (3 communautés de communes)

Actions engagées : reprise de la ligne régulière à Langon
Plan de Mobilité Simplifié à l'échelle de chaque CC

Actions envisagées : Extension du transport à la demande à l'ensemble du territoire, financement d'une structure sociale pour accompagner les publics en fragilité.

Versement Mobilité : Oui, avec un taux différencié selon les CC (0,25 ou 0,5)

Autres : Adhérent à Nouvelle-Aquitaine Mobilités. La mise en place du SM à plusieurs communautés de communes a pu générer des difficultés administratives

Quel bilan 3 ans après pour les nouvelles AOM ?

- **La plupart des CC financent les actions sur leur fonds propres** et via les subventions disponibles. Le versement mobilité est un sujet complexe d'un point de vue politique, mais certains ont passé le cap.
- **Certaines CC regrettent que le VM soit accessible uniquement en présence d'une ligne régulière**, alors que les actions de mobilité sont plus variées..
- **Les élus ont évolué dans leur vision de la mobilité**, mais restent souvent hésitants, notamment pour se donner les moyens de l'action. **Aucune CC rencontrée ne regrette son choix**, même en l'absence d'action concrète.
- Plusieurs CC ont adhéré au SM Régional « Nouvelle-Aquitaine Mobilités », avec satisfaction
- Aucune CC rencontrée n'a repris le transport scolaire.
- L'avancement des COM est moins rapide pour les CC AOM, la Région semblant prioriser la signature des COM sur les bassins de mobilité où elle est AOM locale (avec 1 ou plusieurs CC non AOM)

Quel bilan 3 ans après pour les nouvelles AOM ?

Les territoires ayant pris la compétence pensent avoir avancé sur le sujet et y voir plus clair sur ce qu'il faut faire.

La prise en main de cette compétence a en revanche posé des **difficultés politiques et techniques** de mises en œuvre (hiérarchisation des actions, VM, ...).

Le « comment » (moyens humains et financiers) est désormais le sujet principal... mais cette question aurait également été présente si la Région avait gardé la compétence.

Quel bilan 3 ans après pour les non AOM ?

- Un **dispositif régional** d'aide et de délégation **bien identifié** par les acteurs, perçue comme une chance pour faire des petites actions.
- Une fois le Contrat Opérationnel de Mobilité adopté :
 - Types d'offres déployables en délégation de compétence : Transport à la demande, location VAE, covoiturage local, navettes
 - Financement de 50 à 70% du budget de fonctionnement des services concernés, selon la fragilité de l'EPCI, jusqu'à 4€/an et par habitant.
- **Financement d'ingénierie** (chargés, de missions à l'échelle du bassin de mobilité, d'études de mobilité) y compris en amont du COM



Quel bilan 3 ans après pour les non AOM ?

- 11 Contrats Opérationnels de Mobilité adoptés (53 à terme, durée de 6 ans – source Région Nouvelle Aquitaine) – c'est l'une des régions qui avance le plus vite sur le sujet.
- Un COM signé n'implique pas obligatoirement une mise en place immédiate des services (recherches de financement complémentaires par les CC)

Quel bilan 3 ans après pour les non AOM ?

Exemple : CC de Cubzaguais, Latitude Nord Gironde, affectées au bassin « Haute Gironde »

Actions engagées : Financement de 50% du poste de chargée de mission mobilité à l'échelle du Bassin, élaboration du COM avec consultation de chaque CC. Nouvelle ligne Car Express Blaye Bordeaux.

Autres actions prévues au COM : refonte, extension et mutualisation du service TAD, expérimentation autopartage public, lignes de covoiturage, ...

Versement Mobilité Additionnel : oui, finance la ligne express.

Autres : Par ailleurs, le TAD existant est un peu moins financé qu'auparavant (50% au lieu de 60%)

RER MÉTROPOLITAIN
BORDEAUX MÉTROPOLE | GIRONDE | NOUVELLE-AQUITAINE

CARS RÉGIONAUX
LIGNE **430**

NOUVEAU
À PARTIR DU 8 JANVIER

Car Express
Blaye \leftrightarrow Bordeaux

2,30€ le trajet

Un car toutes les **20 min** en heure de pointe

transports.nouvelle-aquitaine.fr

Nouvelle-Aquitaine

BORDEAUX MÉTROPOLE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITÉS

Car Express ligne des METROPOLITAIN
Blaye \leftrightarrow Bordeaux

Quel bilan 3 ans après pour les non AOM ?

- **Les offres déployées localement doivent être validées par la Région** : pas de problème sur le fond (le dispositif est relativement souple), mais un ralentissement administratif potentiel
- **Une satisfaction des EPCI sur le découpage des bassins de mobilité** (calqué sur les territoires de projets actuels)
- Pour plusieurs collectivités, un sentiment d'isolement par rapport à l'AOM demeure (manque de connaissance du contact dédié à la Région, déploiement des COM jugé trop long...)
- Quelques points de difficulté pour l'évolution d'anciens réseaux communaux (impossibilité de sortir de la commune sans déléguer la compétence à l'EPCI)

Quel bilan 3 ans après pour les non AOM ?

- **Les Régions n'ont été dotées d'aucun moyen complémentaire** pour assumer ces nouvelles missions d'AOM sur les mobilités locales !
- Le Versement Mobilité Additionnel, prélevé sur une partie du territoire par Nouvelle-Aquitaine Mobilités, est sur certains secteurs, un sujet de tension (sentiment d'injustice pour les territoires qui n'ont pas pour le moment de nouvelle offre de mobilité)

Quel bilan 3 ans après pour les non AOM ?

Une maturation progressive favorisée par les acteurs nationaux

- Réflexion systématisée dans les dispositifs d'accompagnement de l'Etat (Petites Villes de Demain, Villages d'Avenir) ou de l'Ademe (CTO)
 - Chargé.e de Mission dédié.e (à l'échelle CC ou PETR), financé via des programmes nationaux, régionaux ou en propre.
- **plusieurs démarches de Plans de Mobilité Simplifiés** (cofinancés par l'Ademe et la Région) pour se prépositionner en vue du Contrat Opérationnel de Mobilité

Quel bilan 3 ans après pour les non AOM ?

Un niveau de satisfaction plus hétérogène.

Certaines collectivités rencontrées ont affirmé regretter leur choix de laisser la compétence à la Région :

- sentiment que les choses avancent moins vite que si le territoire avait eu une compétence (attentes autour de l'élaboration des COM).
- Néanmoins, l'absence de réel potentiel fiscal sur ces territoires doit amener à nuancer ce jugement.

... D'autres ne remettraient pas en cause ce positionnement aujourd'hui.

Quel bilan 3 ans après pour les non AOM ?

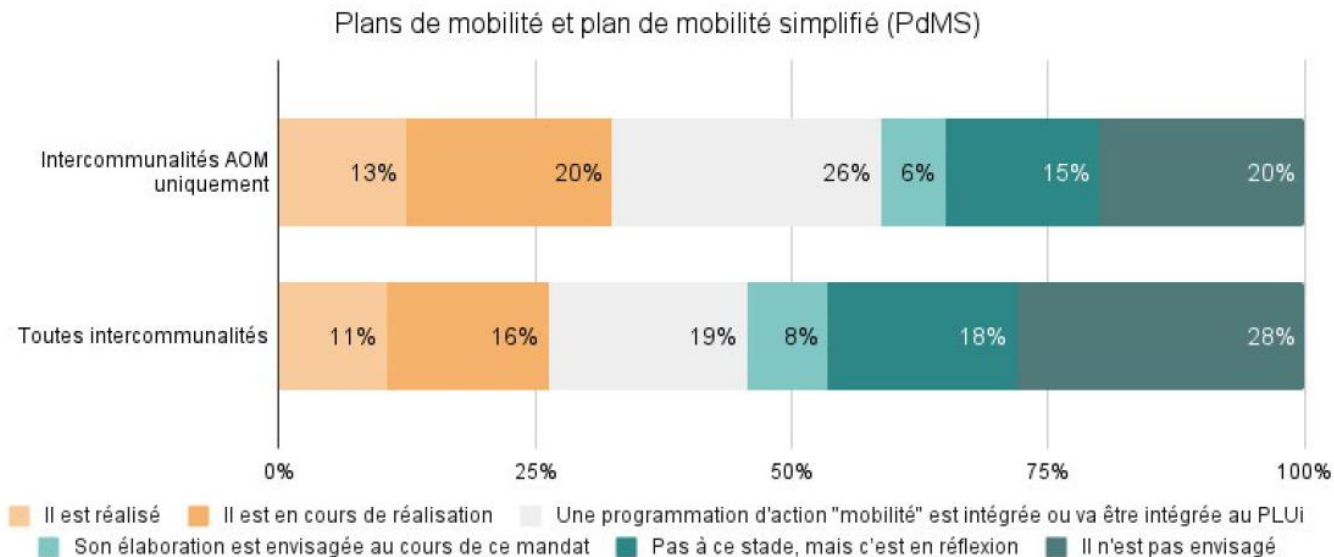
Problématique principale de notre point de vue :

**La non prise de compétence semble générer
une « non-priorisation » du sujet mobilité**
dans les politiques publiques de ces territoires.

Un bilan similaire à l'échelle nationale

Quelques éléments de l'étude
Intercommunalités de France /
Transdev – octobre 2023

Un portage plus fort de la politique mobilité quand l'intercommunalité est AOM



33% des EPCI AOM s'est doté ou se dotent PdMs, contre 27% de l'ensemble des intercommunalités (probablement 23% des Non AOM)

Source : enquête Intercommunalités de France / Transdev, été 2023

Des services plus ou moins répandus selon que l'EPCI est AOM ou non...

| Service existant | Ensemble des AOM | CC AOM | CC non AOM |
|--|------------------|--------|------------|
| Conseil aux employeurs | 11% | 9% | 3% |
| Conseil mobilité insertion | 20% | 30% | 10% |
| Mobilité solidaire | 30% | 24% | 26% |
| Covoiturage autopartage | 23% | 35% | 32% |
| Mobilité active ou contribution à leur développement | 40% | 48% | 26% |
| Transport à la demande | 47% | 33% | 52% |

Le TAD est plus présent lorsque la Région est AOM, tandis que les actions liées aux modes actifs et le management de la mobilité semble privilégiées pour le moment par les CC AOM. Les solutions de covoiturage semblent se développer au même rythme, mais ne relèvent pas systématiquement de la compétence mobilité (solutions privées, services CCAS ou associatifs, ...)

Source : enquête Intercommunalités de France / Transdev, été 2023

Un déploiement progressif de solutions de mobilité pour les CC non AOM

| Délégation de la région au profit des CC ne s'étant pas saisies de la compétence | Services réguliers de transport public de personnes | Transport à la demande de personnes (TAD) | Transport scolaire | Mobilités actives ou contribution à leur développement | Covoiturage et autopartage | Services de mobilité solidaire |
|--|---|---|--------------------|--|----------------------------|--------------------------------|
| Adoptée | 27% | 47% | 25% | 19% | 28% | 19% |
| En projet | 9% | 16% | 6% | 47% | 41% | 22% |
| Non prévus | 64% | 38% | 69% | 34% | 31% | 59% |

Source : Etude Intercommunalités de France / Transdev, octobre 2023

Enseignements pour l'avenir

Le délai très court et les problèmes d'interprétation juridique ont joué contre la prise de compétence.

La situation réglementaire est aujourd'hui clarifiée notamment sur le sujet du transport scolaire qui n'est transféré qu'à la demande de la CC.

→ En cas de nouvelle opportunité, **proposer suffisamment de temps pour prendre la décision et organiser un accompagnement** (et mobiliser les moyens publics pour estimer les potentiels fiscaux à l'échelle de chaque CC)

Enseignements pour l'avenir

Les enjeux de mobilité sont aujourd'hui mieux pris en compte par les techniciens et présidents d'exécutif (un peu moins pour les autres élus locaux), AOM ou non !

- ➔ **Maintenir l'intégration de la mobilité dans les dispositifs d'appui** aux territoires car elle contribue à cette maturation
- ➔ **Intégrer plus systématiquement les questions de gouvernance** dans les Plans de Mobilité Simplifiés des non AOM

SVM

SOMMET VIRTUEL DE LA
MOBILITÉ DURABLE

Du 18 au 29 mars 2024



**Le dispositif d'accompagnement de
l'Ademe pour avancer sur la
mobilité, avec ou sans
compétence.**

Jean Phillippe Estrade

Les dispositifs techniques et financiers

Mobilités actives, un investissement sans regret

Leviers de
transition

Demande de
transport

Report
modal

Taux de
remplissage

Efficacité
énergétique

Intensité
carbone

Changement opéré
par le citoyen

Planification par les
pouvoirs publics

Confiance dans le
progrès technologique

Pari technique
sur le CCS



S1 GÉNÉRATION
FRUGALE

Demande sobre
Activités à échelle locale
Made in France privilégié

Mobilité réduite
-1/3 des déplacements
50% des trajets à pied
ou à vélo



S2 COOPÉRATIONS
TERRITORIALES

Sobriété et efficacité
Economie circulaire
Réindustrialisation ciblée

Mobilité maîtrisée
-17% des km
<50% des trajets à
pied ou à vélo



S3 TECHNOLOGIES
VERTES

Consommation modérée
Offre d'énergie décarbonée
Désindustrialisation poursuivie

Mobilité accompagnée
Infrastructures d'Etat
+13% de km
30% à pied ou vélo



S4 PARI
RÉPARATEUR

Consommation préservée
Désindustrialisation
accélérée

Mobilité augmentée
+28% de km
Vitesse
20% à pied ou vélo

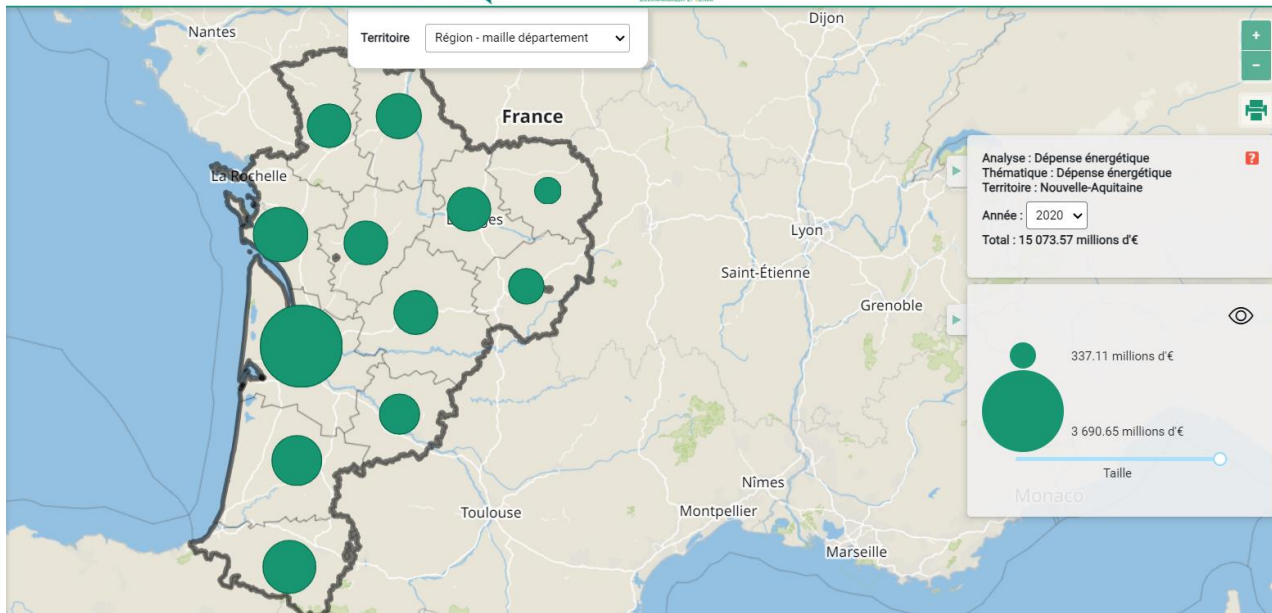


Mobilités en Nouvelle-Aquitaine

Mon territoire en transition ▶ TerriSTORY
Nouvelle-Aquitaine

Diffusé par : AREC
AGENCE REGIONALE D'ENVIRONNEMENT
NATUREL ET CLIMAT

Se connecter



Nouvelle-Aquitaine

Plus de 46% de la consommation d'énergie pour les « transports »

Une **facture annuelle > 15 000 M€**

- + routes / voiries/ services de mobilité
- + véhicules
- + production de carburant

Variabilité de la typologie des collectivités (zones denses bien desservies et zones éloignées des services, de l'emploi...et une pyramide des âges à prendre en compte)

Mobilité active – AAP Avelo3



- **4 axes d'intervention :**

- **AXE 1 :** Soutenir la construction d'une politique cyclable via le financement d'études
- **AXE 2 :** Soutenir l'expérimentation de services vélo dans les territoires
- **AXE 3 :** Soutenir l'animation et la promotion de politiques cyclables intégrées à l'échelle territoire
- **AXE 4 :** Soutenir le recrutement de chargé(e)s de mission vélo / mobilités actives sur budget ADEME (hors financement CEE)

Une aide financière*

Axe 1-3: plafond 150 000 €

Axe 4: forfait 29 000 €/an + 2 000 €/frais d'installation

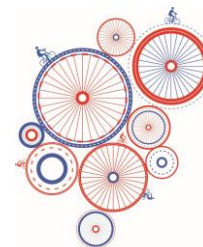
Aide totale maximale : 239 000 €

** Méthodologie de calcul axe 1-3 : taux d'aide de 50% de l'assiette éligible de chaque axe – assiette plafonnée à 100k€*

Un réseau de collectivités

Développer son expertise

Et des ressources techniques



✓ **Ouverture :** avril 2024

✓ **Clôture :** juillet 2024



Mobilité active – AAP Marche du quotidien

- **3 axes d'intervention :**

- **AXE 1 :** Soutenir des études stratégiques des territoires en faveur de l'intégration de la mobilité piétonne dans leurs politiques publiques.
- **AXE 2 :** Soutenir l'expérimentation de projets d'aménagement d'espaces publics en faveur de la marche
- **AXE 3 :** Soutenir l'animation et la communication de politiques de mobilité piétonne



Une aide financière

50% maximum du montant total des dépenses éligibles

Montant maximal d'aide : 89 000 €

- ✓ **Ouverture** : imminente
- ✓ **Clôture** : premier semestre?

Mobilité active – AAP Vélotourisme

- **3 axes d'intervention :**

- **Axe 1 – Soutenir le référencement auprès de la marque Accueil Vélo**

Cibles : offices de tourisme – sites touristiques - haltes fluviales et ports fluviaux – restaurants – hébergements touristiques

Périmètre : Schéma National Véloroutes (SNV)/Schéma régional des Véloroutes (SRV)/ Schéma Départemental des Véloroutes (SDV)/ boucles locales

- **Axe 2 – Implanter des aires de services**

Cibles : Collectivités Territoriales - haltes fluviales & ports fluviaux

Périmètre : SNV/ SRV / SDV

- **Axe 3 – Réalisation d'études**

Cibles : Structure chef de file ou structure représentant un comité d'itinéraire & collectivité territoriale

3 thématiques :

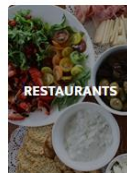
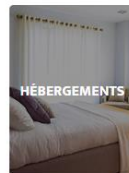
Accélérer la réalisation des tronçons identifiés au schéma national / régional

Améliorer la mise en sécurité des itinéraires existants

Renforcer l'attractivité des véloroutes existantes

Périmètre :

Itinéraires inscrits au Schéma National



Borne de gonflage, Borne de réparation, Borne multifonction, Consigne à bagages
Ombrière pour table de pique-nique, Jalonnement de l'aire de services si à plus de 200 m de l'itinéraire ou d'un des équipements éligibles
Signalétique touristique - RIS, Végétalisation, Travaux Annexes, Travaux de génie civil, Travaux de raccordement réseau d'eau, Travaux de raccordement réseau électrique

✓ **Ouverture : jusqu'en 2025**

Fonds Verts – Banque des Territoires – ANCT – France Ruralité



Vélo Stationnements sécurisés Programme Alveole +



- **Objectifs** : prime pour l'installation de stationnement vélos sur l'espace public, dans les établissements scolaires et les pôles d'échange multimodaux.



Verdissement des flottes (véhicules et vélo des collectivités)

Bonus écologique (camionnette, deux-roues, quadricycle à moteur électrique) – Bonus Vélo (vélo cargo, cycle personne handicapé, vélo pliant, VAE...)



Véhicules électriques Programme Advenir



- **Objectifs** : prime pour l'installation des infrastructures collectives et des bornes en résidentiel collectif ainsi que pour certains points de recharge ouverts au public.



Les dotations politique de la ville (DPV) ou subventions pour travaux divers d'intérêt local (TDIL)

- **Modalités de candidature** : dotations gérées par les préfets de département.



Vélo et marche Le fonds mobilités actives

- **Objectifs** : finance des projets d'aménagements cyclables sécurisés (piste cyclable ou voie verte) ainsi que des programmes ambitieux de maillage cyclable.



Programme certificats d'économies d'énergie (CEE)

une dizaine de programmes CEE Transport pour déployer :
 - les bus électriques - achat et location - ou retrofit ;
 - la mobilité à vélo (programmes AVELO 3, Objectif employeur pro-vélo, Alvéole +, Mon vélo de A à Z...);
 - la logistique urbaine durable (InTerLUD+, Cyclocargologie, Marguerite...);
 - les solutions d'éco-mobilité (programme TIMS);
 - les bornes de recharge de véhicules électriques (programme Advenir).



Offres de l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT)

Accompagnement sur mesure pour les projets des communes et EPCI via un soutien en ingénierie (stratégie mobilité, plans de mobilité simplifiés...)



Le fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)

- **Projets concernés** : soutien en investissement comme en fonctionnement, aux actions qui concourent à mettre en œuvre les choix stratégiques de la politique d'aménagement du territoire, dont la mobilité.



Mobilités durables en zones rurales

- **Projets éligibles** : stratégie et plan de mobilité simplifié, mise en place de solutions de mobilité comme du transport à la demande, de l'autopartage, de la location de vélos à assistance électrique, de la mobilité solidaire, des conseils en mobilité.



Covoiturage

- **Projets éligibles** : schéma covoiturage, études pré-opérationnelles, travaux d'aires de covoiturage ou de voies réservées, réalisation de lignes de covoiturage ou d'auto-stop organisé, animation, communication, campagnes d'incitations financières à la pratique du covoiturage.



Offres de la Banque des territoires

- Trois dispositifs de soutien :
 - offre de crédits d'ingénierie,
 - prêts aux collectivités avec les mobi-prêts pour les infrastructures et équipements pour les mobilités propres,
 - investissement financier dans des partenariats publics-privés, pour permettre le décollage de services de mobilité non rentables à leur démarrage.



La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

- **Projets concernés** : soutien aux projets visant à favoriser le maintien ou le développement des services publics en milieu rural.



Toutes mobilités en zone à faibles émissions (ZFE)



- **Projets éligibles** : études (ex : de diagnostic de l'offre de mobilité ou des infrastructures disponibles, de solutions pour établir un plan de transport desservant les zones périurbaines...), dispositifs d'information et de conseil, services numériques (numérisation des arrêtés de circulation...), aides financières (aide à la réparation de vélos, soutien à l'offre de service d'autopartage...), aménagement et équipements pour la mobilité durable (aménagement de pôles d'échanges multimodaux...)



Services Express Régionaux Métropolitaine (SERM) CPR Volet mobilité

- **Objectifs** : accélérer l'émergence des projets de SERM pour les territoires périurbains soumis à des problèmes de congestion automobile, de qualité de l'air et de faiblesse de l'offre de transport en commun.
- **Bénéficiaires** : Régions et autorités organisatrices de la mobilité participant au financement des SERM.
- **Modalités** : plus de 750 M€ en part Etat sur la période 2023-2027 pour financer les études et les premiers travaux.



La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID)

- **Projets concernés** : projets dont la mise en œuvre a pour objectif la solidarité entre les différents territoires d'un même département, ou entre les différents départements d'une même région.



La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

- **Projets concernés** : projets de mobilité tous modes (pistes cyclables, véhicules de transports en commun...).

Autres dispositifs



Plans de circulation et mise en place de quartiers apaisés

Une aide financière

70% maximum du montant total des dépenses éligibles

Montant maximal d'aide : 100 000 €

Villages d'avenir

1^{ère} VAGUE – LAURÉATS 2024

GOUVERNEMENT

an
ct
agence nationale
de la cohésion
des territoires



Les territoires accélèrent leur transition écologique

avec le programme



et son Contrat d'Objectif Territorial

Le référentiel Climat-
Air-Énergie

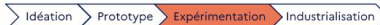


Le référentiel
Économie Circulaire



Aide expérimentation XD

Expérimentations début 2024



ENTRÉES

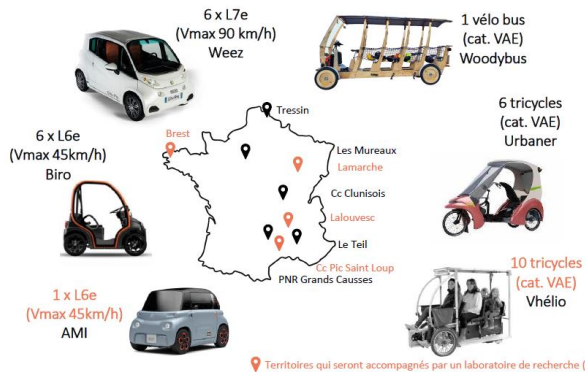
Utilisateurs : Agent public, particulier
Cas d'usages variés

Mise à disposition des véhicules aux collectivités (+ asso locale) pour une durée déterminée

Assurance

Conseils CEREMA pour aménagements et signalétique

Stationnement et entretien : à prévoir par la collectivité



LIVRABLES ATTENDUS À LA FIN

Communication, supports pédagogiques et signalétique autour des nouveaux véhicules : vers les citoyens

Etudes partagées :

- Retours des utilisateurs
- Aménagements à favoriser
- Améliorations du véhicule

Production d'un protocole d'expérimentation

Puis courant 2024



Le Fonds Vert
Accélère la
transition écologique
dans les territoires



Mobilités durables en zones rurales

- **Projets éligibles** : stratégie et plan de mobilité simplifié, mise en place de solutions de mobilité comme du transport à la demande, de l'autopartage, de la location de vélos à assistance électrique, de la mobilité solidaire, des conseils en mobilité.

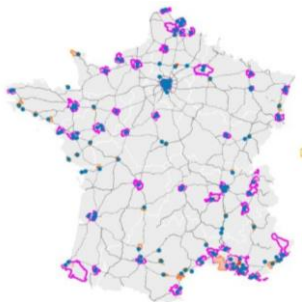
Soutien aux Schémas Directeurs pour les Infrastructures de Carburants Alternatifs (SDICA).

Objectifs :

- Favoriser un développement complémentaire et non concurrent des infrastructures de production et distribution de carburants alternatifs (elec batterie, Hydrogène, bioGNV et biocarburants liquides)
- SDICA : document de planification des infrastructures de production et distribution des carburants alternatifs sur un territoire, dans une logique d'optimisation environnementale, technique et économique
- Soutenir les études nécessaires pour établir un SDICA

Ressources :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr>



Modalités :

- Cibles : EPCI, AOM ou AODE.
- Dépenses éligibles : coût de l'étude SDICA selon le cahier des charges joint
- Soutien financier : 70% des coûts d'étude, cout éligible max : 150 000€

Livrables :

- Étude de planification et cartographies des infrastructures

Autres dispositifs ou démarches



MobiliPro

Un site public d'information
www.mobilipro.fr



Un outil web pour suivre et
optimiser ses déplacements



Des ressources pour optimiser
son parc de véhicules et ses
déplacements



www.mobilipro.fr / mobilipro@ademe.fr / [Suivez Mobilipro sur LinkedIn](#)



SOMMET VIRTUEL DE LA
MOBILITÉ DURABLE

MERCI !

Contact : Jean Jacques Robin, Géraud Acquier
Iter, coopérative de conseil en mobilités
118 rue Bonnat, 31400 Toulouse
iter@iternet.org – <https://www.iternet.org>

www.sommetvirtuelmobilite.com



Donnez-nous votre avis sur cet atelier !





SOMMET VIRTUEL DE LA
MOBILITÉ DURABLE

Du 18 au 29 mars 2024

<https://sometvirtuelmobilite.com/>

Un événement 100%
en ligne co-porté par

